

Juillet / Août / mi-septembre 2025 - n°028



Inter' Actions



La commune haute en couleurs
Feu d'artifice - fête de la musique
Samedi 7 juin 2025

www.mairie-laregrippiere.fr

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
11	Le dossier
16	Vie communale
27	Enfance et jeunesse
34	Vie associative
36	Histoire et Patrimoine
40	Sèvre et Loire News
42	Autour de chez nous
44	Le coin détente
47	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



JUILLET

- 3 - Conseil municipal
- 5 - Soirée moules frites - Le Schiste
- 6 - Cours de sport en plein air
- 10 - Permanence STGS
- 20 - Cours de sport en plein air

AOÛT

- 15 - Pèlerinage de la Fleurancellerie

SEPTEMBRE

- 11 - Conseil municipal
- 14 - Rassemblement de véhicules anciens et d'exception - Regripp'Anim
- 19 - Accueil des nouveaux arrivants
 - Récompenses des prix maisons fleuries
 - Remise des cartes électorales aux jeunes votants
- 20-21 - Journées du patrimoine
- 26 - Les échos du Prieuré

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de septembre-octobre transmettez vos articles avant le mercredi 3 septembre 2025 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Nous sommes déjà pratiquement au milieu de cette année et les différents chantiers prévus en 2025 se mettent en place progressivement. L'installation de l'épicerie connectée se précise. L'implantation se situera près du jeu de boules. Elle ouvrira, si le calendrier est tenu, on l'espère, avant la fin d'année.

Les jeux et les agrès sportifs sur la zone de loisirs sont en cours d'installation et l'aménagement paysagé se fera à l'automne.

En juin, nous avons réalisé les réfections de la rue de la Chapelle et du parking de l'école Clément Pellerin et installé un nouveau chauffe-eau aux vestiaires du stade.

Je déplore, avec dépit, le vol du défibrillateur à l'Espace Alain Clouet. Outre le coût de 1096 euros, c'est surtout les conséquences très graves que cela peut engendrer. Ces appareils sont positionnés sur la commune à des endroits stratégiques pour sauver des vies ; c'est irresponsable de priver la population de cet appareil. Pour rappel, nous en avons trois qui se situent à la mairie, au stade de football et à l'Espace Alain Clouet. Bien sûr, nous avons recommandé immédiatement un nouvel appareil qui est opérationnel.

L'année scolaire se termine et j'en profite pour féliciter et remercier tous les acteurs dans le domaine de l'enfance qui se dévouent au quotidien pour notre jeunesse.

Nous avons inauguré le PPO (le Parcours Permanent d'Observation) qui permet aux jeunes et moins jeunes de parcourir notre commune, de découvrir La Regrippière sous un autre œil et de façon ludique, en marchant et en levant la tête. C'est important de connaître notre commune et de découvrir notre patrimoine, notre histoire et nos légendes. Proposer des activités de plein air permet de sortir du tout écran.

Merci au comité des fêtes de nous avoir offert, encore une fois, une très belle fête de la musique malgré une météo capricieuse avec une très belle programmation et un très beau feu d'artifice tiré par Monsieur Mousset, artificier et habitant de La Regrippière. La commune vit et est animée par ses habitants.

Une étape importante vient d'être franchie concernant le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le 21 mai le conseil communautaire a voté et approuvé le projet du PLUI. Il reste néanmoins quelques étapes avant son adoption définitive. Toutes les communes doivent le voter dans les 3 prochains mois. Puis à l'automne, du 8 septembre au 15 octobre, il sera consultable sur le site internet de la CCSL et/ou, en mairie avec la présence possible de commissaires enquêteurs à certaines dates qui seront communiquées ultérieurement. Chaque habitant pourra aller dans n'importe quelle mairie ou espace communautaire, de Vallet ou Divatte sur Loire, pour consulter et faire des remarques si besoin. La fin d'année sera le moment de répondre à chaque remarque déposée. Si l'échéancier est respecté, le PLUI pourra être adopté en conseil communautaire en janvier 2026. C'est un beau projet pour l'évolution de notre territoire pour les 50 000 habitants de notre communauté de communes.

Je vous souhaite à tous un bel été et soyons vigilants les uns aux autres notamment lors des périodes de fortes chaleurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 18 avril 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clotilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Béragère LAMBERT

Pouvoir : Audrey BARON a donné pouvoir à Cécilia FONTENEAU, Michael BAUDRY a donné pouvoir à Roger CAILLER, Béragère LAMBERT a donné pouvoir à Cindy PASQUEREAU

Cindy PASQUEREAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Hugo BENOIT secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 27 mars 2025, il est donc approuvé.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 10 avril 2025 :

- C 974 22 rue de l'Ouche Renard 410 m²
Appartenant à Monsieur JAMBU et Madame ROCHER
(demandé par Maître PENARD Cyrille – VALLET)
Parcelle située en zone 1AUB

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.
- **ANNULE ET REMPLACE** la précédente déclaration concernant ce même bien.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu l'avis de la conférence des maires de la CCSL du 1^{er} avril 2025,

Considérant que la CCSL et les 11 communes membres ont contractualisé une première CTG pour la période 2019-2023 (complété par un avenant pour l'année 2024),

Considérant que la Mutuelle Santé Agricole (MSA) a sollicité la CCSL pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de la CTG 2025-2029, au même titre que la CAF,

Considérant les travaux réalisés par les instances techniques et politiques mises en place pour l'élaboration de cette convention en partenariat avec les communes, la CCSL, la CAF de Loire-Atlantique et la MSA.

Dans le cadre d'un souhait partagé de développement d'une offre globale de services aux familles sur le territoire, la commune de La Regrippière, les 10 autres communes membres de la Communauté de communes Sèvre et Loire et la CCSL, se sont engagées avec la CAF et la MSA dans une démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Celle-ci a pour objet de :

- **Référencer et valoriser les offres existantes** sur le territoire concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité,
- **Recenser et valoriser les acteurs** de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité
- **Identifier les besoins des familles** par l'élaboration d'un diagnostic
- **Définir des axes d'amélioration** par l'élaboration d'un plan d'action,
- **Préciser les ressources disponibles** (humains, matériels, financiers, partenariaux...).

La commune de La Regrippière, les 10 autres communes membres de la CCSL, la Communauté de communes, les 11 communes du territoire, la CAF et la MSA ont défini ensemble les actions prioritaires à mener sur le territoire pour offrir une réponse adaptée aux besoins des familles.

Les objectifs principaux de la CTG sont les suivants :

Petite Enfance :

- Accompagner la mise en œuvre du Service Public Petite Enfance sur le territoire de la CCSL
- Promouvoir les métiers de la Petite Enfance et soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions

Enfance & Jeunesse :

- Favoriser la coordination des politiques jeunesse locales
- Permettre aux jeunes de repérer les différentes ressources à leur disposition sur le territoire
- Perfectionner l'accueil du public dans le cadre des services Enfance & Jeunesse sur l'ensemble du territoire

Parentalité :

- Affiner la politique parentalité sur le territoire Sèvre et Loire
- Informer et orienter les familles du territoire selon leurs besoins

Transversalité :

- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail pour les professionnels du territoire
- Soutenir l'accompagnement des enfants à besoin particulier et leurs parents
- Participer à l'élaboration de projets transversaux aux communes et à la CCSL

Cette Convention Territoriale Globale comprend 8 pièces :

- Le contrat d'engagement entre la CAF, la MSA, la CCSL et les 11 communes,
- Annexe 1 : le diagnostic de territoire
- Annexe 2 : le plan d'action et les fiches actions
- Annexe 3 : les moyens mobilisés par la CAF et la MSA
- Annexe 4 : les modalités de gouvernance
- Annexe 5 : les modalités d'évaluation
- Annexe 6 : la répartition des postes de chargés de coopération
- Annexe 7 : les délibérations du conseil communautaire et des conseils municipaux.

La durée d'application de cette convention territoriale globale est de 5 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat Convention Territoriale Globale annexé à la présente délibération ainsi que les différentes pièces annexes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette Convention Territoriale Globale et tous les documents utiles à sa mise en œuvre.

Vu l'Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, et notamment son article 41.5

LEVÉE DE RÉSERVES, ZAC DU SOUCHAIS

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Regrippière du 12 septembre 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la levée des réserves de travaux sur les quatre parcelles suivantes :

- C 979	RUE DE L'OUCHE RENARD / RUE DE LA PETITE PIECE	4711 m2
- C 978	RUE DE L'OUCHE RENARD	1200 m2
- C 977	RUE DE L'OUCHE RENARD / RUE DE LA PETITE PIECE	471 m2
- C 215	LE CHAMP DE FOIRE	55 m2

Après avoir pris connaissance des parcelles concernées et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la levée de réserves sur les parcelles C 215, C 977, C 978 et C 979.

- Charge la société BESNIER AMENAGEMENT de valider avec le notaire les actes nécessaires à la rétrocession des parcelles nommées ci-dessus.

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE/ÉGLISE

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2025 à **200 €** qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

MÉDAILLES PERSONNEL COMMUNAL

Vu le Code des communes, notamment les articles R411-41 à R411-53

Vu la Circulaire du 6 décembre 2006 relative à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

La médaille communale comporte trois échelons :

- ARGENT : 20 années de service

- VERMEIL : 30 ans de service

- OR : 35 ans de service

Chacun de ces échelons ne pouvant être obtenu que successivement, il est proposé d'arrêter le montant des primes que le Comité des Œuvres sociales se chargera d'attribuer lors de l'attribution de ces médailles.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une somme de **250 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **vingt années de service**.

- **Décide** de verser une somme de **460 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **trente années de service**.

- **Décide** de verser une somme de **650 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **trente-cinq années de service**.

API

L'arrivée d'une « apicerie » API ayant été actée lors du précédent conseil municipal, il appartient désormais à la commune d'effectuer quelques travaux d'aménagement visant à accueillir l'épicerie modulaire sur un terrain présentant le moins de dénivelé possible. A cet effet, la place St Joseph a été retenue comme étant l'emplacement privilégié dans la perspective d'une future installation.

Néanmoins, en raison de l'importance du dénivelé observé sur cette place, il serait préférable de prévoir un deuxième emplacement en cas de refus de la place St Joseph par notre maître architecte.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ÉCOLE

Plusieurs points sont à retenir suite à la tenue du Conseil de l'école du 6 mars ;

- Concernant la rentrée 2025, la projection actuelle est de 79 élèves répartis sur quatre classes.

- Présenté lors du 1^{er} conseil, le projet de l'école a été validé par l'Inspection. Il sera centré sur le bien-être de l'élève ainsi que sur le climat scolaire. A ce titre, plusieurs actions vont être mises en place notamment un questionnaire sur le harcèlement scolaire.

- Au sujet de l'aide aux enfants en difficulté, il est spécifié que les Aides pédagogiques complémentaires (APC) sont très appréciées et vont se poursuivre.

- Plusieurs projets vont être menés sur l'année à savoir ; l'intervention de la Cicadelle pour les GS-CP-CE-CM, un projet culturel en partenariat avec la médiathèque pour un atelier de participation à une CEP Party pour les GS-GP-CE et CM, une sortie à la Maison Bleue pour les PS-MS et CM, trois rencontres inter-écoles pour chaque classe de PS-MS et GS-CP dans le cadre de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), l'organisation de bal en liance pour les GS-CP et CE.

A noter que le bilan et le renouvellement du Projet éducatif territorial (PEDT) sera présenté en Conseil municipal lors de la session du 22 mai prochain. Une animation destinée aux parents et aux enfants aura lieu le 17 mai prochain.

Enfin, une projection de film sera proposée le jeudi 3 juillet pour clôturer le thème de cette année.

ESPACE JEUNESSE

Suite à une demande de Croc' Loisirs, il est désormais convenu que l'entretien de l'espace jeunesse sera assuré par la commune après chaque épisode de vacances scolaires.

RETOUR/CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Avec une centaine d'enfants présents, la chasse aux œufs de Pâques a été un succès avec des retours très positifs.

ALEOP

Suite à un audit mené par les Pays de la Loire sur l'ensemble des services scolaires peu fréquentés, il a été décidé de ne pas poursuivre la desserte des écoles élémentaires par un petit véhicule lors de la rentrée 2025. Quatre élèves étant inscrits pour une capacité de neuf places, le véhicule est donc utilisé à moins de 50% de sa capacité, poussant la Région à ne pas renouveler ce service pour l'année prochaine.

CIRQUE DE FRANCE

Suite à plusieurs échanges avec le Cirque de France, la troupe s'installera finalement sur la commune les 27 et 28 mai prochain. Un arrêté a été pris à cet effet.

FEU D'ARTIFICE/FÊTE DE LA MUSIQUE, 7 JUIN

Une réunion a été organisée le 24 avril dernier en vue de faire un point sur le périmètre sécuritaire du feu d'artifice le 7 juin prochain. Un arrêté d'interdiction de la circulation sera notamment pris pour la Rue des Carrières entre 22h15 et 23h45. A cette occasion, des panneaux « aires de fêtes » vont être commandés par la commune. La question se posera peut-être pour les prochaines éditions de trouver un autre lieu que le bourg pour le feu d'artifice en concertation avec le comité des fêtes.

CAMÉRA DE CHASSE/PARKING DES DOUVES

Une caméra de chasse a été installée au niveau du parking des Doves, un panneau de signalisation sera installé à cet effet pour lutter contre les vols de carburant et les incivilités relatives aux bacs d'apport volontaire.

REPAS DES AÎNÉS

En vue d'animer le prochain repas des aînés, deux groupes musicaux se sont proposés. C'est donc le groupe « Duo Prime Time » qui a été retenu par le Conseil municipal.

INAUGURATION PARCOURS PERMANENT D'ORIENTATION

Suite à plusieurs échanges, la date d'inauguration du parcours permanent d'orientation est fixée au vendredi 6 juin à 18h.

LEVÉE DE RÉSERVES/PÉRISCOLAIRE

Concernant le bâtiment périscolaire, la levée de réserves définitive est prévue pour le mardi 29 mai.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 16 mai 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Vincent DUGUE, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérange LAMBERT, Clotilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU, Cindy PASQUEREAU

Excusés : Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Cédric CARETTE,

Franck BOUCHEREAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Hugo BENOIT secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 24 avril 2025, il est donc approuvé.

APPROBATION DE L'ACHAT DE TERRAIN - LA RINELIÈRE

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Après entretien avec Madame ENTIER, la commune a la possibilité d'acquérir une partie des terrains situés sur les parcelles C 174 et C 175 dans le but de réaliser une retenue d'eau. Suite à la réalisation d'un plan de bornage sur les deux parcelles par le cabinet « Progéo conseils, géomètres-experts », il a été convenu que l'achat du terrain revient à un euro le m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'achat de terrain situé sur les parcelles C 174 et C 175 pour environ 800 m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

APPROBATION DE LA CONTINUITÉ DU PEDT

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation,

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un processus piloté par la commune dont l'objectif est d'organiser une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou encore extrascolaires, le tout dans le but de favoriser son épanouissement et son développement personnel

En véritable dispositif partenarial, il associe la commune de La Regrippière avec les associations concernées, les partenaires institutionnels, les parents mais également les enseignants sur les étapes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation.

Entamé en 2014 et plusieurs fois renouvelé, il convient d'effectuer un compte-rendu d'évaluation en vue d'approuver la réécriture pour la période 2025-2028. Après concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune, il a été décidé que la thématique globale retenue pour la période 2025-2028 serait le développement du lien intergénérationnel.

Dans cette perspective, et après présentation du projet de renouvellement de PEDT à l'ensemble du Conseil municipal pour la période 2025-2028.

Le Conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE la révision du Projet éducatif territorial pour la période 2025-2028

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférant.

APPROBATION DE L'AVENANT MODIFIANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Vu la convention du 20 décembre 2022 de mise en commun des agents de police municipale entre les communes du Landreau, de La Regrippière, de La Remaudière, de La Chapelle-Heulin et de Mouzillon,

Considérant que la dite convention de mise en commun des agents de police municipale indique notamment les domaines d'intervention autorisés des agents à savoir : la sécurité aux abords des établissements scolaires, la lutte contre les incivilités, le contrôle de l'application des actes d'urbanisme, la lutte contre le stationnement gênant, les infractions au code de la route et les conflits de voisinage,

Considérant également qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la commune de Mouzillon se propose de devenir l'autorité gestionnaire hiérarchique du service en lieu et place de la commune du Landreau, il convient d'apporter un avenant modificatif à cette convention.

L'avenant modificatif portera sur les points suivants, à savoir ;

- La commune de Mouzillon incorpore les agents de police municipale dans ses effectifs à partir du 1^{er} juillet 2025

- Les deux agents de police municipale sont de plein droit mis à disposition des quatre autres communes par la commune de Mouzillon

- La temporalité de remise du décompte des temps d'intervention par commune s'applique aux DGS de façon trimestrielle

- En cas de résiliation de la convention par une des communes, celle-ci s'engage à verser une indemnisation correspondant à sa quote-part de participation financière au coût du service mutualisé, jusqu'à l'échéance de la convention.

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

Le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** l'avenant modificatif porté à la convention du 20 décembre 2022 de mise en commun des agents de police municipale.

- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention modifiée.

VOTE DES JURÉS D'ASSISES - ANNÉE 2026

Après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil municipal nomme par tirage au sort trois personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2026 :

- Monsieur PINEAU Philippe

- Monsieur BIMET Eric

- Monsieur DURAND Bernard

CONVENTION / CHEMINS PÉDESTRES

Selon le département, le renouvellement relatif au conventionnement des chemins pédestres doit être effectué avant le mois de décembre 2026. En ce qui concerne la commune, le conventionnement de deux chemins doit être renouvelé à savoir celui de La Fleurancellerie et du Gabelou impliquant quatre-vingt-dix-sept parcelles pour vingt-sept propriétaires.

Il est notamment prévu que ces conventions soient renouvelées dans un usage exclusivement pédestre, interdisant toute autre forme de circulation. La signature de ces conventions permet notamment aux propriétaires de garantir la continuité du circuit des randonnées tout en assurant la prise en charge des frais d'assurance par le département en cas d'accident.

A l'heure actuelle et selon le système de cotation fixé par la Fédération Française de Randonnée (FFR), La Fleurancellerie est un chemin de niveau 1, celui du Gabelou étant de niveau 2. L'objectif serait de faire passer le chemin du Gabelou au niveau 1 en fonction des trois critères de cotation que constituent ; l'effort, la technicité et le risque.

DIVERS

DÉFIBRILLATEUR

Suite au vol du défibrillateur installé à la salle polyvalente et survenu à la fin du mois d'avril, un nouvel appareil a été commandé et reçu en Mairie pour la somme de 1095 euros.

VOTE DU PLUI

Dans le cadre du Conseil Communautaire du 21 mai, le PLUi a été adopté par l'intercommunalité. Il sera examiné en Conseil Municipal lors de la session du 19 juin.

CIRQUE DE FRANCE

Suite à un contretemps, le Cirque de France sera présent sur la commune les 6 et 7 juin prochains et non les 27 et 28 mai comme annoncé. L'arrêté d'occupation du domaine public a été modifié en conséquence.

API

L'emplacement de la future supérette API au 9 bis Place St Joseph a bel et bien été validé par l'architecte en charge de l'implantation. La rapidité des travaux déterminera la date d'ouverture de ce nouveau commerce.

ENTRETIEN / TERRAIN DE FOOT

La société FIVERR a proposé deux offres intéressantes pour l'entretien du terrain de foot. Un choix est à faire entre un entretien annuel conséquent à 3200 euros, puis un autre moins conséquent à 1200 euros à décider en fonction des besoins. Quoiqu'il arrive, le budget fléché à l'entretien du terrain correspond à 3500 euros.

BUDGET

En vue du prochain Conseil Municipal du 19 juin, chaque adjoint devra préparer un tableau de suivi budgétaire concernant son domaine de prérogatives, le tout dans le but d'avoir une meilleure visibilité sur les crédits affectés et les dépenses effectuées.

AGENDA

Plusieurs événements sont à retenir pour les prochaines semaines, à savoir ;

- L'inauguration du Parcours Permanent d'Orientation : **vendredi 6 juin**
- La Fête de la musique : **samedi 7 juin**
- Le Forum des associations : **vendredi 13 juin**
- Le Conseil d'école : **jeudi 19 juin**
- Le Conseil municipal : **jeudi 19 juin**
- La Fête de l'école publique : **vendredi 27 juin**
- La Fête de l'école privée : **samedi 28 juin**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MERCREDI 23 AVRIL

Présents, Audigane Léa, Bolteau Noëlyne, Chauvat Adèle, Daniel Hassini Malia, Leleu Gabin, Loiret Esteban, Moskovitz Adèle, Riand Fustemberg Eden, Ripoché Lyia, Roy Léon David, Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse), Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse).



Absents excusés : Rondeau Clara, Evin Pascal (Maire), Lambert Bérengère (conseillère municipale).

Au programme : échéancier, journée des familles le 17 mai, travail de groupe (argumentation)

Echéancier :

- Jeudi 8 mai : armistice de 1945, RDV 8h50 devant l'église
- Samedi 17 mai : journée des familles, RDV 14h à l'accueil périscolaire
- Mercredi 2 juillet : pique/nique, animation et réunion CME, RDV 12h salle Saint François

A noter : Mercredi 21 mai : annulation de la réunion du CME

Journée des familles :

Le samedi 17 mai, venez vous amuser en famille !

Les jeunes : vous êtes conviés dès 14h le samedi 17 mai afin de participer à l'organisation. Je compte sur vous !

Travail de groupe :

Un petit jeu en individuel pour un retour concerté (très animé) en groupe. Tout est expliqué en annexe !

♦ Durée : 50 mn.

♦ Quatre groupes de travail dans deux lieux différents avec chacun deux animateurs. (4 groupes, 2 groupes par salle)

INSTRUCTIONS

Une vieille dame, membre de diverses sociétés centrées sur l'élevage, la protection des animaux, vient de décéder. Passionnée par les bêtes, elle possédait divers animaux, qu'elle nourrissait par amour. Elle lègue son mini jardin zoologique à divers groupements ou personnes, sans spécifier à qui doivent être confiés les différents animaux.

L'exercice consiste à attribuer à chaque héritier l'animal qui lui convient le mieux.

- Les animaux légués

- ⇒ 6 poissons exotiques
- ⇒ 1 chien danois
- ⇒ 1 tortue
- ⇒ 1 chat siamois (mâle)
- ⇒ 2 couples de souris blanches
- ⇒ 1 chien de chasse
- ⇒ 1 canari
- ⇒ 1 couple de hamsters
- ⇒ 1 couple de pigeons
- ⇒ 1 perroquet
- ⇒ 1 boa (3,10 m)

- Les héritiers

- ⇒ 1 communauté de vieillards (hommes et femmes)
- ⇒ 1 groupe de jeunes (maison de jeunes)
- ⇒ 1 vieille dame (veuve, 62 ans)
- ⇒ 1 famille (père, mère, 4 enfants, de 3 à 8 ans, antiquaire)
- ⇒ 2 travailleurs (frères, émigrés bulgares)
- ⇒ 1 colonie de vacances (garçons et filles de 6 à 12 ans)
- ⇒ 1 dactylo de 29 ans (célibataire)
- ⇒ 1 fermier âgé de 45 ans
- ⇒ 1 internat scolaire d'adolescentes
- ⇒ 1 curé de campagne
- ⇒ 1 fillette de 10 ans paralysée (dans un fauteuil roulant)

FEUILLE DE DECISION

Les animaux légués	Attribution individuelle	Attribution sous-groupe	Attribution finale
6 poissons exotiques			
1 chien danois			
1 tortue			
1 chat siamois (mâle)			
2 couples de souris blanches			
1 chien de chasse			
1 canari			
1 couple de hamsters			
1 couple de pigeons			
1 perroquet			
1 boa (3,10 m)			

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE LOISIRS

Parmi les bonnes résolutions prises dans l'année, en janvier, pour la nouvelle année, et en septembre, après les vacances d'été, il y a l'inscription à des activités sportives et de loisirs. Si ces résolutions ne sont pas toujours abouties on vous donne les informations sur les associations communales, qui ne manquent pas, pour vous aider dans votre choix. A vous de jouer !

Yoga souffle et détente

Besoin de respirer et de vous détendre ?

L'association Yoga Souffle et Détente vous propose des cours de Yoga dans une ambiance bienveillante et chaleureuse les lundis à Vallet et les mercredis à La Regrippière.

Pour plus d'informations, contactez-nous

- par mail : yoga.vallet@gmx.fr
 - par téléphone : Françoise Bréhier 06 73 79 50 11 ou Céline Cassarini 06 63 17 53 67
- Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Alors n'attendez plus et rejoignez-nous !

KAV Kinball

Le club a été créé en 2016, il a lancé ses premiers entraînements en 2017 avec l'ouverture de la salle des sports de La Regrippière. L'an dernier, une section juniors a été créée : les huit jeunes inscrits ont tous reconduit leur engagement cette année, portant à onze le nombre total de juniors licenciés.

Aujourd'hui, nous comptons 27 adhérents répartis en 4 équipes : deux seniors, une U12 et une U15.

Le fonctionnement du club repose sur un Conseil d'Administration élu chaque année lors de l'assemblée générale, qui désigne ensuite le bureau et supervise la gestion globale à travers différentes commissions. Cette année, le CA est composé de 6 membres bénévoles, tous investis dans la vie et le développement de l'association.



Plus d'informations : kav.kinball@gmail.com - 06 11 49 53 02

Site Internet : <https://kavkinball.wordpress.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/kinballassociationduvignoble>

Instagram : <https://www.instagram.com/kav.kinball/>



Union Nationale des Combattants - UNC

Association regroupant les anciens combattants et les soldats de France des communes de Vallet, Mouzillon et La Regrippière. Leur mission est bien sûr d'organiser les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Aujourd'hui, il est très important pour eux de préserver et d'honorer la mémoire de ces anciens combattants, en allant, comme l'année dernière dans les classes pour échanger avec les enfants.

Twirling

L'association du Twirling Club du Puset-Doré est un club de sport qui existe depuis plus de 50 ans où la bonne humeur règne toujours. Le Twirling est une discipline artistique de compétition mélangeant la danse, la gym avec le maniement du bâton.

Votre enfant pourra apprendre grâce au twirling l'esprit d'équipe, le rythme, la coordination, la gestion du stress et la persévérance tout en se faisant plaisir sur des chorégraphies en tous genres !

Nous recrutons des jeunes de 5 à 8 ans.

Cours d'essai possible sur demande.



Plus d'informations : twirl.pc@gmail.com - 07 85 80 06 14

Facebook : <https://www.facebook.com/share/1BToiLXzfp/>



Instagram : <https://www.instagram.com/twirlingclublepusetdore?igsh=aHBqZDV3ejlyOG4=>



ARCT



Notre association recherche toujours des bénévoles pour donner un coup de main aux différentes manifestations ou aux différentes tâches de la vie du club : tenue du bar, entretien des locaux, traçage des terrains, ...

Gaby Bulteau et Denis Charrier sont nos deux soutiens logistiques, vous pouvez vous rapprocher d'eux pour échanger sur leurs besoins annuels.

Vous pouvez aussi nous rejoindre au sein de l'association en qualité de membres du bureau ou en qualité d'adhérents ou d'adhérentes.

Notre accueil commence avec la catégorie KIDS (3/4 ans) et se poursuit avec une école de foot de 5 à 13 ans (garçons et filles) et

enfin dans un football à 11 là aussi proposé aux hommes et aux femmes. Une possibilité de foot Loisirs est proposée aussi tout au long de l'année. Enfin, nous avons une section futsal qui fonctionne aussi bien en mode loisir que compétition.

Vous pouvez retrouver toutes ces possibilités sur notre site arctfoot.com

Tonic'Fam



Association sportive, dynamique et motivée vous propose des cours de fitness : pilates, steps, zumba, renforcement musculaire et cardio-training. Les cours sont animés par des coachs diplômés.

A La Regrippière, Sabrina anime deux cours de pilates et deux cours de renforcement musculaire le lundi soir ; Les autres disciplines sont à Mouzillon le jeudi soir.

Plus d'informations : tonicfam@yahoo.fr

Serv-Volants

Serv-volants est une association de transport solidaire. Elle s'adresse à toute personne autonome qui n'a pas de solution de transport pour les courses, un rendez-vous médical, une démarche administrative. Un conducteur bénévole viendra vous chercher à domicile.

Pour bénéficier du service, une indemnisation de quarante centimes du kilomètre est versée au conducteur.

Si vous êtes disponibles quelques heures par mois vous pouvez devenir conducteur solidaire.

Bénéficiaires ou conducteurs, il suffit d'adhérer à l'association pour quatre euros.



Contactez le 06 33 69 13 07 ou consulter la page serv-volants.fr

ASCR



L'Association Sportive et Culturelle Regrippiéroise vous propose de multiples activités sportives :

- Futsal adulte > le mercredi,
- Badminton enfants et adultes > le jeudi,
- Cirque enfants > le jeudi,
- Multisport adultes > le vendredi,
- Sport senior > le vendredi,
- Volley adultes et du sport libre > le dimanche.

Adhérent ou bénévole, sont les bienvenus.

Plus d'informations : ascr@gmail.com

Bibliothèque

Si vous souhaitez vous engager, partager un peu de votre temps au sein de votre communauté associative, nous sommes prêts à vous accueillir pour rejoindre nos bénévoles de la médiathèque de La Regrippière.

Les missions consistent à assurer les permanences au public (samedi ou dimanche de 10h à 12h, une fois tous les deux mois au minimum) et à partager votre passion de la lecture.

Nous organisons aussi des animations en partenariat avec les écoles communales pour raconter des histoires aux enfants sur des thèmes choisis (généralement le jeudi de 9h à 12h).

Renseignements auprès de la médiathèque de La Regrippière pendant les permanences du mercredi, samedi ou dimanche ou auprès des bénévoles 06 32 09 13 52 ou 06 88 67 90 41.

Multisports

Section proposée par le département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'Animation Sportive Départementale (ASD) pour les enfants du CE1 à la 3ème. Toute l'année, les éducatrices et éducateurs sportifs du Département proposent des activités physiques et sportives sous forme de cours hebdomadaires ou de stages pendant les vacances scolaires.

Les cours ont lieu le mercredi après-midi à La Regrippière et selon le programme pendant les vacances scolaires.

Plus d'informations : <https://asd.loire-atlantique.fr>

Le Club de l'Espérance

Notre club existe depuis le 20 juin 1978 !

Depuis cette date, les membres se retrouvent régulièrement à l'Espace Alain Clouet.

Aujourd'hui le club compte environ 70 adhérents qui participent avec plaisir aux nombreuses activités proposées chaque mardi, de 14h à 18h, du 1er septembre au 1er juillet.

Ouvert à tous les retraités, jeunes ou moins jeunes, habitants de la commune et des environs, le club vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Vous aimez la belote, le tarot, la pétanque ou d'autres jeux de société ? Vous cherchez simplement un moment de détente et de bonne humeur ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, découvrir l'ambiance du club et partager un bon moment !

Rejoignez-nous, on vous attend avec plaisir !

Les Amus'cadets

Envie de monter sur les planches ou d'aider en coulisses ? La troupe théâtrale de La Regrippière cherche de nouveaux talents pour préparer leurs représentations annuelles.

Faites-vous connaître : 06 77 42 76 21 - lesamuscadets@gmail.com

Le Comité des fêtes

Association organisatrice d'événements festifs (fête de la musique, soirée Vinivynyle, cyclathlon ...), le Comité des fêtes propose également la location de matériel (barnum, tables, chaises ...)

Plus d'informations : 06 21 58 75 57



Regripp'Anim

Créée il y a quelques mois, cette jeune association prend sa place pour l'organisation d'événements ponctuels (marché de Noël, rassemblements de véhicules anciens et de prestiges ...).

Plus d'informations : regrippanim@gmail.com

Don du sang

Des collectes de sang sont organisées plusieurs fois dans l'année à proximité de votre domicile, de vos lieux de travail ou de vacances. Chaque potentiel donneur peut se présenter aux points de collecte s'il correspond aux critères.

Pour connaître les conditions pour être donneur ou bénévole, prendre un rdv : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

La prochaine collecte de La Regrippière aura lieu le lundi 29 décembre à l'Espace Alain Clouet.



OGEC

L'association des parents d'élèves de l'école Sacré Cœur : ogec.pdt.esc.44330@gmail.com

APE

L'association des parents d'élèves de l'école Clément Pellerin : ape.regrippiere44@gmail.com
<https://www.helloasso.com/associations/ape-clement-pellerin>

Facebook : APE de La Regrippière 



Croc'Loisirs Espac'Jeunesse

L'association propose les temps d'accueil du périscolaire, du centre de loisirs et les animations pour les jeunes de la commune.
crocloisirs@orange.fr

Le portail famille mise en place depuis 2022, permet aux adhérents d'effectuer la réservation ou l'annulation des prestations : https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL_RAPECROCLOISIRS

Association Régrippiéroise de Gestion du restaurant Scolaire

L'association gère le temps de la pause méridienne des écoles Sacré Cœur et Clément Pellerin en période scolaire et du centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.
gestioncantine.laregrippiere@gmail.com

Retrouvez les menus, les tarifs et les démarches pour les inscriptions : <https://cantineregrippiere.wixsite.com/cantineregrippiere>



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - MAISONS FLEURIES - JEUNES ÉLECTEURS

Vendredi 19 septembre - 19h
Espace Alain Clouet

La municipalité organise l'accueil de la population pour :

- Les nouveaux habitants arrivés sur la commune en 2024

Les personnes souhaitant assister à cette rencontre sont invités à se faire connaître auprès de la mairie au 02 40 33 63 14 - contact@mairie-laregrippiere.fr

- Les jeunes électeurs

La première carte d'électeur sera remise aux jeunes en droit de voter.

- Les vainqueurs du concours des maisons fleuries

Après le passage de la commission sur la commune, des maisons et des balcons se démarquant seront récompensés.

Les invitations seront envoyées aux personnes conviées, fin août.

Nous espérons que les Regrippiérois.ses seront nombreux à répondre à notre invitation.

LES ÉCHOS DU PRIEURÉ



Pascal EVIN, Maire de La Regrippière
et le Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier
au concert donné pour
Les Échos du Prieuré
Vendredi 26 septembre 2025
à 20h à l'église



Plus d'informations dans le prochain bulletin.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Le 80^{ème} anniversaire commémorant l'Armistice de 1945 a été célébré le jeudi 8 mai. La cérémonie s'est déroulée dans les trois communes de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL), à l'invitation de M. Jean-Marc JOUNIER, Maire de Mouzillon ; M. Jérôme MARCHAIS, Maire de Vallet et M. Pascal EVIN, Maire de La Regrippière.

Parmi les personnalités présentes, l'association des anciens combattants, les membres du conseil municipal et du conseil municipal des enfants participaient également à cet événement au cours duquel des gerbes de fleurs ont été déposées au monument aux morts.



INAUGURATION PARCOURS PERMANENT D'ORIENTATION

Le 6 juin, Adèle a coupé le ruban ouvrant le tout nouveau parcours d'orientation. Troisième parcours installé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) après Le Pallet et Saint-Julien-de-Concelles, le départ se fait dans un lieu emblématique de la commune : la Fleurancellerie.

Amateurs de nature, de défis et d'aventures ce parcours est pour vous. Que vous soyez débutant, curieux ou orienteur confirmé, il est ouvert à tous. Une façon originale de découvrir votre environnement, lever les yeux sur ce qui vous entoure et apprendre un peu d'histoire de La Regrippière.



Cette animation est gratuite, se pratique seul, en groupe, en famille, en marchant ou en courant. L'objectif est de trouver des balises en prenant l'itinéraire de son choix, une chasse aux balises autour de la chapelle de la Fleurancellerie ou une randonnée d'orientation de 4 kms, et de certifier de son passage aux postes en poinçonnant la carte.



Ce projet porté par la commission promotion du territoire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) est le fruit d'une collaboration avec la commune, l'association de la Fleurancellerie, qui a mis son lieu à disposition, et un soutien financier du département.

Côté pratique, les fiches des deux parcours sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes : <https://www.cc-sevreloire.fr/sortir-bouger/culture-sport-loisir/parcours-dorientation/>
A votre retour vérifiez vos réponses sur le même site.



FÊTE DE LA MUSIQUE

Malgré une météo peu estivale, rappelant que l'été n'était pas encore arrivé, la fête de la musique concoctée par le Comité des fêtes a rassemblé le public, le samedi 7 juin au jardin de la médiathèque, pour mettre en éveil les sens.

Le goût : des retrouvailles autour du rougail saucisses et des grillades préparés par le Comité des fêtes, le tout arrosé par les boissons locales servies au bar.

L'ouïe : pendant que les enfants profitaient de la structure gonflable, les adultes réchauffaient leurs oreilles au son de :

- Deux brins de laine - duo reprises acoustiques
- Oh Man It's Durty - Irish Punk Band
- Exhen - noise Rock

La vue : la soirée a été marquée par le désormais traditionnel feu d'artifice réalisé par l'association Happy Life Artifice. De quoi en prendre plein les yeux.

Rendez-vous l'année prochaine, avec on l'espère une météo plus clémente et merci au Comité des fêtes pour cet événement.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, le forum des associations s'est tenu le vendredi 13 juin au soir sur la cour de la cantine.

Les associations :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Yoga souffle et détente | - Twirling |
| - Tonic'Fam | - Regripp'Anim |
| - ARCT | - Kinball |
| - UNC | - Don du sang |
| - ServVolants | - ASCR |
| - Les Amus'cadets | - Le Club de l'Espérance |
| - Croc'Loisirs Espac'Jeunesse | - Bibliothèque |
| - Restaurant scolaire | |



ont présenté leurs activités, pris de nouvelles inscriptions et accueillis de futurs bénévoles.



Une permanence était assurée pour le dépôt des dossiers d'inscriptions au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

LE SCHISTE

Samedi 5 juillet
À partir de 19h
Soirée moules frites

Pour fêter le début des vacances scolaires, venez déguster un délicieux plat de saison au restaurant Le Schiste.

Réservations souhaitées.

Moules frites - 13.90€
Moules frites + dessert - 15.90€
Sans les boissons

Le Schiste
Place Saint-Joseph
09 87 58 74 08



PERMANENCE STGS



Jeudi 10 juillet
De 9h à 12h30

Dans le cadre de la facturation semestrielle de STGS, une permanence se tiendra en mairie.

Un agent répondra à vos interrogations.

COURS DE SPORT EN PLEIN AIR

Dimanche 6 et 20 juillet
de 10h30 à 11h30
Espace de loisirs (à côté du stade municipal)

Envie de vous (re)mettre au sport tout en douceur ? Je vous propose 1h d'exercices simples, au poids du corps, pour bouger, respirer et se sentir bien, physiquement et moralement.

- Accessible à toutes et tous
- Aucun matériel nécessaire
- Bien-être, énergie, lien social
- C'est gratuit, bienveillant et sans engagement.

Venez comme vous êtes et partageons un moment qui fait du bien.

Plus d'informations au 06 66 68 59 06



LES CHEMINS D'AMBRE & THAÏS



La saison 2025 est lancée sur les Chemins d'Ambre & Thaïs.

La météo beaucoup plus favorable qu'en 2024, nous a permis un beau démarrage pour la récolte de nos **miels de printemps**.

Les miels de colza, d'acacia, de luzerne et de cassis sont en pots et disponibles dès à présent.

Le miel toutes fleurs, quant à lui, sera récolté courant juillet !

Le pollen, un trésor de la ruche

Riche en nutriments, le pollen frais conserve toutes ses propriétés naturelles qui offrent de nombreux bienfaits pour la santé : renforcement du système immunitaire, anti-inflammatoire, antioxydant... Il est disponible et en quantité très limitée, en pots de 125g.



Nouveau site Internet : www.lcat-apiculture.com

Nous sommes également heureux de vous annoncer le lancement de notre nouveau site Internet dédié à l'apiculture et aux produits de la ruche. Vous pourrez y découvrir nos différentes activités et commander vos produits.

Notre site internet www.lescheminsdambreetthais.com reste actif pour les réservations de chambres d'hôtes.

Livraison gratuite à La Regrippière

Une fois vos produits commandés, bénéficiez de la livraison gratuite sur toute la commune. Profitez-en pour découvrir votre producteur local !

Période d'essaimage, que faire si vous avez des abeilles dans votre jardin ?

L'essaimage est un phénomène naturel de reproduction des colonies à la belle saison !

Lorsqu'une colonie se retrouve un peu à l'étroit ou lorsque la reine est vieillissante, une partie de la colonie peut être amenée à quitter la ruche à la recherche d'un nouveau refuge.

L'essaim ainsi formé, peut se poser quelques temps sur plusieurs supports de « repos » tels que des branches d'arbres, des poteaux... avant de s'installer durablement dans une cavité protégée comme une cheminée ou un tronc d'arbre creux.



Quelques conseils si un essaim se pose dans votre jardin :

- Restez calme ; ces abeilles en période d'essaimage sont gorgées de miel et peu agressives.
- Ne les dérangez pas, évitez de les toucher
- Ne tentez pas de détruire l'essaim
- Gardez vos enfants et vos animaux à distance
- Tant que l'essaim ne s'installe pas et que la météo est clémente, il repart généralement vers un autre refuge dans les 24h.
- N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des conseils ou pour que nous puissions venir récupérer l'essaim selon son emplacement

Nous vous souhaitons un très bel été et de bonnes vacances !

Xavier & Claire MOUSSET
contact@lescheminsdambreetthais.com
06 50 86 73 49 ou 06 45 37 94 57

www.lcat-apiculture.com
www.lescheminsdambreetthais.com
Instagram et Google + : [@lescheminsdambreetthais](https://www.instagram.com/lescheminsdambreetthais)

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire au dispositif vous aurez un formulaire à remplir, et à retourner soit :

- à la mairie, pour transmission à la police municipale, par papier ou par mail contact@mairie-laregrippiere.fr ;
- à la police municipale, par mail policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr ;
- au commissariat de police ou brigade de gendarmerie de votre choix ;

Il est également possible de s'inscrire en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> ou en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

Le ministère de l'intérieur vous informe sur les bons réflexes pour la lutte contre les cambriolages :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/habitation/cambriolage-comment-reagir-et-limiter-les-risques>

PLAN CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les consignes à respecter en cas de canicule sont :

- ne pas boire d'alcool,
- manger en quantité suffisante,
- fermez les volets et fenêtres le jour, aérer la nuit,
- mouillez-vous le corps,
- donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

Vous êtes une personne âgée, isolée, handicapée ou proche de celle-ci, contactez la mairie pour être recensée sur le registre et ainsi bénéficier d'une aide. Un suivi personnalisé pourra être mis en place par le CCAS.



CAMPAGNE ANIMALIÈRE

La campagne d'identification et de stérilisation des chats errants a débuté le 27 janvier dernier. La commune a obtenu une subvention de la Région afin de financer cette opération.

Est pris en charge par la subvention :

- L'anesthésie
- La stérilisation
- L'identification
- L'achat d'une cage trappe
- L'achat d'un lecteur de puce

Les habitants ont été sollicités afin de déterminer les zones de prolifération des chats errants, c'est l'entreprise Sous Mon Aile Capture qui a été chargée du trappage des chats errants.

Fin mai, la commune a réussi à capturer **25 chats** :

- 10 chats mâles
- 10 chats femelles
- 2 chattes gestantes
- 3 chats déjà stérilisés mais non identifiés

Statistiquement, la commune a évité l'arrivée de 144 chatons cette année, et de 1728 chatons l'année prochaine.

Pour rappel, la stérilisation et l'identification des chats errants évitent leur prolifération, cela est également prouvé que la stérilisation préserve leur santé et stoppe les nuisances en période de chaleurs.

La campagne se poursuit jusqu'au 15 septembre, aussi la commune compte sur ses habitants pour identifier et attraper les individus restants et faire de cette opération une réussite.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Comme notifié dans l'article de loi L211-23 du Code rural :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Soyons tous vigilants !

BRÛLAGE DES DECHETS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte, branchages, feuilles mortes ...) est interdit sur l'ensemble du territoire y compris dans les jardins privés.

Outre les risques d'incendie, cette pratique nuit gravement à la qualité de l'air et à la santé publique.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts en toute légalité et dans le respect de l'environnement, plusieurs notions existent : le compostage, permet de recycler sur place une grande partie des déchets végétaux et de produire un engrais naturel pour vos plantations. Il est également possible de déposer vos déchets verts en déchèteries.

En cette période de l'année, les risques d'incendies de végétation sont importants. Afin de prévenir les départs de feux, il est important :

- D'organiser les barbecues loin de la végétation,
- De jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture;
- De réaliser ses travaux loin de la végétation.

COLLECTE DES DÉCHETS

Pour le confort de tous, il est important de connaître les bons réflexes pour la collecte des déchets :

- Le bac et les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille,
- Le bac doit être rentré en dehors des périodes de collecte,
- Les sacs de tri sont collectés même si la poubelle n'est pas sortie,
- Tout sac de tri non collecté (signalement par une étiquette rouge) devra être récupéré afin de procéder à un nouveau tri

Pour rappel, les jours de collecte sur la commune sont les mercredis matin en semaine impaire.

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Mercredi 2 juillet
- Jeudi 17 juillet
- Mercredi 30 juillet
- Mercredi 13 août
- Mercredi 27 août
- Mercredi 10 septembre

En cas de doute se référer au calendrier de collecte :

<https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL :

<https://dechet.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr
Du lundi au samedi de 9h à 12h30

Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h à 12h00

Police municipale - 02 40 06 49 63
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés.

A noter :

La mairie et l'agence postale seront exceptionnellement fermées le samedi 16 août.
Comptant sur votre compréhension.



Levée du courrier :

du lundi au vendredi - 15h
le samedi - 12h

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Thibaut HAMON & Pauline FONTENEAU - 3 mai
2 rue de l'Ouche Renard

Fabien BERNARD & Karine LE GUÉHENNEC - 7 juin
6 le Champ Fleury

Jérémy DAGORN & Elodie CHARRIAT - 14 juin
57 rue du Vignoble

DECES

Joseph AUBRON - 82 ans, a été domicilié 16 rue du Vignoble

Marie-Christine DELORME née ALLAIRE - 71 ans,
a été domiciliée 15 place Saint Joseph

URBANISME

◆ DÉCLARATION PRÉALABLE

Julien MOURAUD

14 rue de l'Ouche Renard
Installation d'un abri de jardin

Sébastien DREULETTE

13 rue des Corbetières
Installation de panneaux
photovoltaïques

Lucas ETRILLARD

11 la Doricière
Changement de toiture
Installation clôture

Valentin FAFET

20 rue du Pinier
Extension d'une maison d'habitation

Vincent RACINEUX

7 bis route de la Tranchais
Fermeture d'un préau

MG HABITAT

5 et 25 rue du Pinier
Installation de panneaux photovoltaïques

Laurie HERVY

34 rue des Fontaines
Modification de façade

EUROPE ENERGIE ANJOU

2 rue du Pinier
Installation de panneaux photovoltaïques

Patric SAUVETRE

36 rue du Stade
Construction d'une clôture

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

BRD IMMO

Les Rappionnières
Changement de destination d'une grange
en habitation

Guillaume LEFEUVRE

La Gandonnière
Construction d'un bâtiment agricole avec
centrale photovoltaïque en toiture

Alexandre MARQUES

7 la Grande Tranchais
Extension d'une maison d'habitation et d'un
garage

Nicolas JUDAIS

12 le Champ Oger
Extension d'une maison d'habitation

Amélie BIORET

la Porchetière
Construction d'un logement de fonction

Marie FARCIS

La Grande Morinière
Construction d'un garage

ECOLE CLEMENT PELLERIN

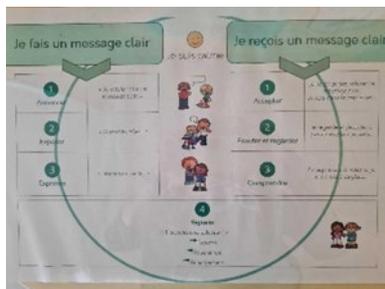
Du 22 au 25 avril 2025 semaine du bien être à l'école et de la santé :

Axée sur l'amélioration du climat scolaire, cette semaine engagea toute l'équipe pédagogique, nos partenaires, parents, collègues du RASED, bénévoles autour du bien vivre ensemble.

Les niveaux de classes furent parfois mélangés afin de valoriser les échanges et la cohérence du vécu sur les 4 classes de l'école.

Thématique apprendre à se parler, à s'affirmer dans le respect de tous :

Les élèves en maternelle ont visionné deux courts métrages à partir du support vidéo « Qui voilà ? ». Échanges et verbalisation, mise en situation avec des marottes au service du jouer ensemble, comment faire, comment se parler, apprendre à patienter parfois...



Réactivation du protocole du « message clair » et de sa démarche pour les GS CP CE.

Pour les plus grands, avec l'aide du kit empathie, réflexion autour du fait de ne pas être en accord avec quelqu'un, ne pas oser lui dire, travail en groupe et savoir comment dire non dans le respect.

Valorisation de nos forces, avec le support du kit empathie pour les CE. Créations individuelles au service d'une composition collective pour les plus jeunes.



Confiance et coopération avec des ateliers moteurs, comme le jeu de la rivière ou l'aveugle.

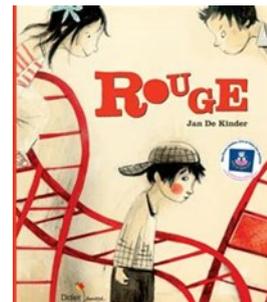


Apprendre à identifier ses émotions et à verbaliser ce qu'on ressent : échanges et débat philosophique pour les GS CP autour de l'album « Aujourd'hui je suis » et petit théâtre des émotions pour les TPS PS MS avec la contribution d'Irène.





Sur la semaine, les collègues du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés sont intervenues deux fois par classe à partir des GS autour de l'exclusion et du harcèlement avec le support de l'album « Rouge » et des émotions avec le support de l'album « Maël ».



Gestion du stress avec ateliers Yoga pour les plus jeunes et les plus grands, intervention de l'infirmière scolaire sur la respiration.



Axe santé sécurité pour tous : identification des dangers, qui prévenir, apprentissage des premiers gestes en cas d'urgence.

Le travail mené a permis de « réactiver » des sujets déjà abordés, en pleine cohérence d'école, les élèves étant parfois mélangés. Les échanges furent pertinents, riches et la participation active. Les enseignantes ont apprécié travailler avec d'autres élèves que les leurs, leur permettant ainsi de mieux se connaître.

La continuité pédagogique des actions menées est engagée, certains ateliers menés appelant à être « tremplins » pour cette fin d'année scolaire !



LES GS ET LES ELEMENTAIRES, EN ROUTE VERS LA COUPE DE FOOT...



Dans le cadre de son projet sportif et éducatif, le club de l'ARC Tillières (club de football regroupant les communes de Tillières - Saint-Crespin - La Regrippière), désormais labellisé par la fédération (Label Jeunes Excellence et Label Ecole de Foot Féminin OR), s'engage dans l'enseignement du football en milieu scolaire, afin de faire connaître et promouvoir la discipline par l'intermédiaire d'éducateurs diplômés et/ou en cours de formation.

Les classes de CM, de CE et de GS/CP ont souhaité s'engager dans ce projet sportif. Aussi, au cours des deux dernières périodes, ils ont pu profiter, tous ensemble, de séances encadrées par des animateurs sportifs. Ils ont expérimenté les gestes et techniques du jeu collectif et participé à leur mise en œuvre lors de matchs.

Mai et son bal en liance !

Le 6 mai, le bal !

Bals en liance est une action coopérative d'éducation artistique de l'OCCE qui invite enfants, enseignants et artistes-danseurs dans une démarche de danse contemporaine à vivre et partager.

En amont du bal, un parcours de formation : dans chacune des classes, les enfants explorent, éprouvent et expérimentent de « petits protocoles » (poids/ énergie, espace, rythme, relation à l'autre). L'enjeu est d'éprouver les matières de danse, les sensations, les chemins du mouvement, la poésie de la danse... et de danser avec les autres.

Ce projet a démarré en 2023-2024 sur la communauté de communes Sèvre et Loire dans le cadre d'une convention partenariale tripartite qui s'inscrit dans le Projet Culturel de Territoire (PCT) et en partenariat avec les danseuses de la Compagnie Yvonne Alexandre. .

Cette année, le projet a été proposé sur deux classes de cycle 3 de l'école élémentaire Les Fritillaires de La Chapelle-Heulin et deux classes de cycle 2 de l'école Clément Pellerin de La Regrippière (+ 2 autres classes appartenant à la circonscription de Saint-Sébastien).

Point d'orgue du projet : la tenue du bal le mardi 6 mai 2025 à l'espace Alain Clouet de La Regrippière où les enfants ont dansé dans une même dynamique de « cérémonie joyeuse ».



Le 22 mai, l'école a pu bénéficier du spectacle "Le vertige de l'envers" de la compagnie *l'Envolée cirque* en lien avec la participation des classes de GS CP et des CE1 CE2 à Bal en liance. Un très beau moment plein de poésie, d'acrobatie et d'illusions, et de questions qui restent comme suspendues ...Les yeux grand ouverts, les bouches ont parfois émis des OHHH, Mais comment font-ils? La magie du spectacle a opéré ...

Les élèves et les adultes ont été spectateurs du début à la fin. Bravo !

Belles lectures...



Dernières interventions de l'équipe d'Atout lire de la commune pour les classes en cette dernière période de l'année scolaire, un grand merci à elles.

Les accueils sont toujours très appréciés, adaptés et riches de partages.

USEP : dernière rencontre « randonnée » pour les PS MS le 12 juin sur la commune du Pallet avec nos amis « Usépiens » de St Hilaire et du Pallet.



Retrouvailles autour d'une part de gâteau avant de commencer à marcher. Observations, repérages de lieux, et 2 kilomètres pour tous, petites ou grandes enjambées !



INSCRIPTION À L'ÉCOLE

L'inscription se fait en mairie sur présentation :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de votre enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine, pour les enfants déjà scolarisés

L'admission sera effective à l'entrée à l'école. En attendant, l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour vous faire visiter les locaux et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à prendre contact pour tous renseignements

Ecole Clément Pellerin, 2 ter rue de l'école ce.0440781k@ac-nantes.fr

02 40 33 61 44

Site internet : <https://ecoleprimaireclementpellerin-laregrippiere.e-primo.fr/>

La classe des CM1-CM2



Depuis plusieurs semaines, les élèves de CM1-CM2 découvrent les instruments de la batucata avec Claire, l'intervenante en musique. Ils déclament aussi les slams de leur composition et interprètent quelques chants. Bravo à eux !



Célébration de Pâques

Le vendredi 16 mai 2025, tous les élèves de l'école se sont retrouvés à la Fleurancellerie pour vivre un temps de célébration de Pâques.

Les ateliers multi-âges



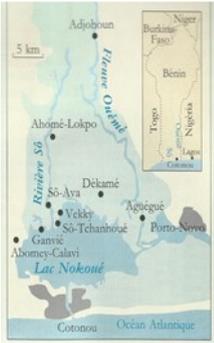
Jeudi 12 juin 2025, les élèves de l'école ont participé à des ateliers multi-âges. Au programme : découverte de langues (portugais, espagnol ou allemand) et réalisation des chapeaux pour la kermesse.



L'électricité - fonctionnement et prévention

Dans la classe de GS-CP, nous avons fait une séquence autour de l'électricité. Après avoir rappelé les règles de sécurité et les numéros d'urgence, les élèves ont pu expérimenter les différents branchements pour allumer une petite ampoule.





Cross Solidaire

Le cross solidaire a eu lieu le mardi 10 juin 2025. Après un temps de présentation, en classe, du Bénin et de l'association « GrandLieu - Nokue »

<https://www.grandlieu-nokoue.org/ressources/le-lac-nokou%C3%A9/>

les élèves ont couru autour de la médiathèque (plusieurs tours).
Les dons récoltés par les parrainages ont été directement reversés à l'association.



Le prix des incorruptibles

Cette année, l'école du Sacré Cœur a participé aux Prix des Incorruptibles (opération nationale). Le Prix des Incorruptibles a pour objectif de proposer des sélections d'albums et de romans de qualité à un maximum d'enfants et d'adolescents afin de les amener à la lecture plaisir.

Ce prix donne la parole aux jeunes lecteurs et valorise le vote démocratique.

Dans chaque classe, les élèves ont découvert les livres et ont voté pour.
Le palmarès a ensuite été proclamé au niveau national.



Plantation en petite et moyenne section



En mai, les élèves ont réalisé des semis pour expérimenter et dégager les caractéristiques de la graine.

Comme Monsieur Louis dans l'album « Toujours rien ! » de C. VOLTZ, nous avons creusé dans la terre, semé les graines, bouché, tassé la terre puis arrosé.

Il a fallu attendre quelques jours pour voir apparaître des petites racines, puis des tiges et enfin des feuilles. Les graines sont devenues maintenant des plantes, il est temps de les mettre dans le carré potager de l'école !

Ateliers à venir...



PEDT



Samedi 17 mai, avait lieu, dans la cour du nouveau bâtiment dédié aux activités péri et extra scolaires, une animation organisée par le comité de pilotage du projet éducatif de territoire (PEDT) et le conseil municipal des enfants (CME).

Un après-midi très ensoleillé placé sous le signe du jeu et de la convivialité.

Une vingtaine d'enfants et leurs familles se sont déplacés pour profiter des jeux en bois, d'un atelier couture, d'une sélection de livres proposée par le réseau des bibliothèques ou encore de photos artistiques travaillées dans le cadre scolaire.



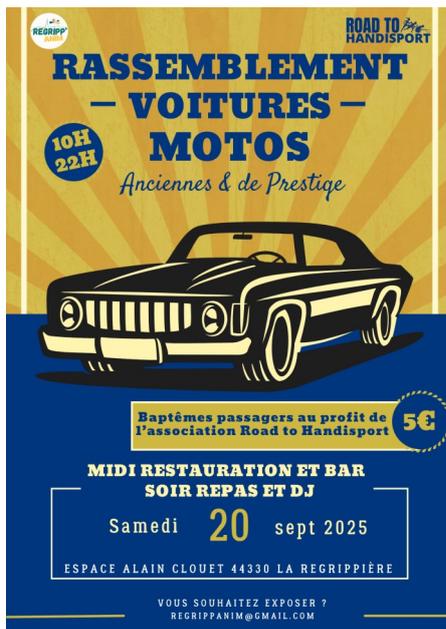
Le temps était à la détente et s'est terminé par un petit goûter préparé par Bruno, le chef de cuisine de la restauration scolaire.

Tout pour passer un bon moment !

REGRIPP'ANIM

Samedi 20 septembre
Rassemblement voitures & motos – anciennes et de prestige
de 10h à 22h
Espace Alain Clouet

L'association Regripp'Anim organise un grand rassemblement de voitures et motos anciennes et de prestige. Un événement ouvert à tous, qui mêle passion automobile et engagement solidaire.



Cette année, Regripp'Anim soutient l'association mouzillonaise *Road To Handisport*, qui œuvre pour rendre le sport accessible aux personnes en situation de handicap. À cette occasion, des baptêmes passagers seront proposés au tarif de 5 euros, entièrement reversés à l'association.

Au programme de la journée :

- De 10h à 18h : exposition de véhicules anciens et de prestige
- À partir de 12h : grillades et frites
- De 18h à 22h : soirée conviviale autour d'un rougail, animée par un DJ set

Bar et restauration disponibles sur place tout au long de la journée

L'entrée est libre.

Vous souhaitez exposer votre véhicule ?

Vous êtes propriétaire d'une voiture ou d'une moto ancienne ou de prestige et souhaitez participer à l'événement ? Inscrivez-vous dès maintenant en contactant Regripp Anim par mail à regrippanim@gmail.com

Venez nombreux pour partager un moment convivial et soutenir une belle cause !

ARCT

Le clap de fin de cette saison 2024/2025 est arrivé pour l'ARCT football.

Dimanche 18 mai, nos seniors terminaient leurs championnats au Stade des Douves pour le "SUPER SUNDAY". Nos trois équipes ont fini en beauté avec trois victoires et une avalanche de buts. A cette occasion, le club a souhaité valoriser son pôle arbitrage composé d'un arbitre officiel (Dorian), de trois arbitres clubs (Yves, François et Jérôme) et de deux jeunes arbitres (Gabin et Angel). Une juste récompense pour ses six bénévoles qui œuvrent au bon déroulement du jeu tous les week-ends.



Il est temps maintenant de se tourner vers la nouvelle saison avec le retour de deux entraîneurs bien connus du club : Samuel Fleurance pour le foot à 11 et Jean Brunetière pour le pôle Féminin (U18 / Seniors).

Maintenant à vous de jouer, la campagne d'adhésion est lancée depuis début mai sur notre site internet : www.arctfoot.com dans l'onglet "Adhésions / Licences 2025/2026".

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre au 06 27 65 44 00.

Esprit Bleu Blanc Bleu

HAPPY LIFE ARTIFICE



Vous avez apprécié le feu d'artifice présenté lors de la fête de la musique de La Regrippière le 7 juin dernier ?

Faites appel à nous pour vos projets de spectacles pyrotechniques pour vos événements familiaux et professionnels (mariages, anniversaires, baptêmes, fêtes de fin d'année, séminaires...).

Xavier Mousset, habitant de La Regrippière et artificier depuis 10 ans sera ravi de mettre en lumière vos soirées et de vous proposer un spectacle qui vous ressemble, adapté à vos envies et votre budget.

Contactez-nous pour que nous puissions échanger et vous faire parvenir un devis !

HAPPY LIFE ARTIFICE

Spectacles pyrotechniques & Événementiel, association loi 1901 (La Regrippière)

Xavier Mousset

happylifeartifice@gmail.com

06 50 86 73 49

LA PETITE HISTOIRE DE LA REGRIPIÈRE

La relique de la vraie-croix

Il est difficile de s'imaginer, en traversant le paisible bourg de La Regrippière que là, durant sept siècles, une puissante communauté religieuse a existé.

En effet, il est admis que "Le couvent de Notre Dame de La Regrippière", "membre dépendant de l'Abbaye royale de Fontevault, dépendant immédiatement du Saint-Siège apostolique", "situé dans la province de Bretagne, au diocèse de Nantes, paroisse de Vallet", a été fondé du vivant de Robert d'Arbrissel (1047-1117).

Il paraît bon de préciser que l'église de La Regrippière n'est devenue paroissiale qu'en 1820 et que la commune ne fut constituée qu'en 1863, son territoire étant pris partie sur Vallet, partie sur la Chaussaire, communes appartenant respectivement à la Loire-Inférieure (terme ancien) et au Maine et Loire.

L'effectif du prieuré Notre Dame de La Regrippière comprenait entre les années 1668 et 1713, quarante deux religieuses dont trente de chœur et douze converses.

En 1790 on ne comptait plus que dix sept religieuses de chœur et huit converses, ce qui démontre que notre époque n'est pas la première à connaître une baisse des vocations religieuses.

Vint la révolution.

Après des mesures, prises à l'encontre des communautés, les religieuses de La Regrippière sont prévenues, le 15 septembre 1792, qu'elles auront à quitter les lieux le 1^{er} Octobre, date à laquelle se présentent les délégués du district et de la commune de Vallet.

On accorde aux sœurs, sur leur demande, un maigre délai. C'est le lendemain, 2 octobre, que suivant un témoignage, elles sont chassées de leur couvent.

L'une des religieuses de La Regrippière ne survivra pas aux émotions causées par un aussi brutal départ ; quant aux autres elles se disperseront dans une profonde misère.

Quatre d'entre elles : Mesdames Julienne Levaulle, ses deux nièces, Marie Anne et Madeleine Brochard de la Souche et Madame Joséphine Moreau de Grandmaison, iront à Gesté, emportant avec elles la relique de la Vraie-Croix.

Nous ne savons pas quand ni comment cette relique est arrivée au prieuré de La Regrippière, mais suivant un acte établi en 1526, à l'occasion d'un vol commis dans l'église conventuelle, chaque année, en la fête de la Découverte de la Vraie-Croix, le trois mai, on venait de cinq ou six paroisses, en procession à La Regrippière, pour y vénérer la précieuse relique. (arch M et L 207 H). C'est donc le point de départ que nous possédons sur l'ancienneté de cette relique.

C'est en 2021 en préparant l'anniversaire du bicentenaire de la chapelle de la Fleurancellerie que je me rendis aux Archives Diocésaines d'Angers à la recherche de renseignements. Hélas rien ne concernant la chapelle mais quelques documents sur la paroisse de La Regrippière et son couvent !

En consultant un dossier écrit par Georges Grellier, historien, j'ai pu retrouver cette Croix reliquaire dont nous avons perdu toutes traces depuis la Révolution...

Depuis la Révolution, la relique fut conservée à Gesté, sur une Croix reliquaire en bois datant du début du 19ème siècle, dont voici la description :

Catégorie technique : sculpture ; orfèvrerie

Matériaux : bois : taillé ; argent

Description matérielle : pied de forme pyramidale reposant sur quatre patins à enroulements en argent dont le décor floral épouse les arêtes des quatre côtés. La croix en bois noirci porte en son centre le reliquaire. Les authentiques sont disposés dans une cavité dissimulée dans le pied de la croix.

Description de l'iconographie : une rose à cinq pétales orne la face antérieure du pied. La croix porte six roses identiques à celle du pied. Les extrémités des bras sont ornés de motifs floraux. A l'intersection des bras partent des rayons dorés.

Dimensions normalisées: H = 44 cm; largeur = 20 cm

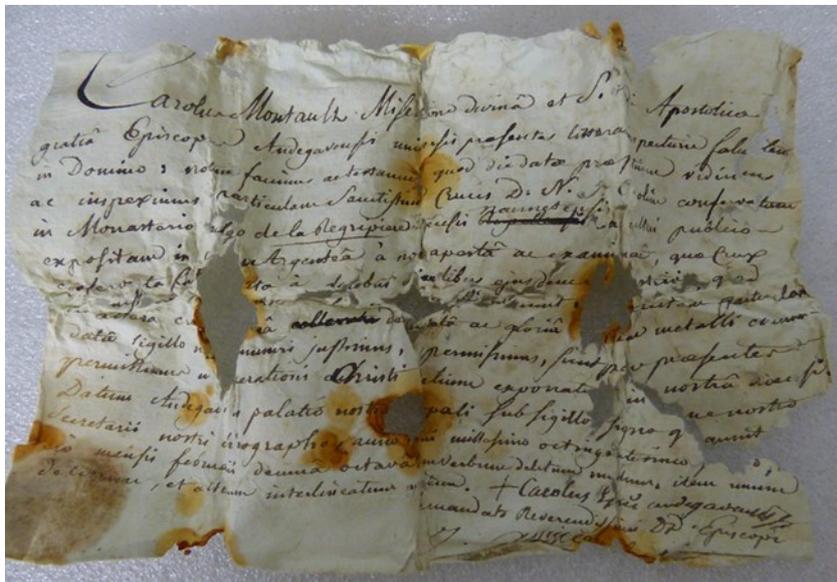
Reliquaire de la Vraie-Croix début du 19ème siècle



Trappe placée sous la croix contenant un texte en latin et un procès-verbal d'authenticité rédigé en français ; ces deux pièces établies sous l'autorité de Monseigneur Charles Montault, évêque concordataire d'Angers, rédigé le 18 février 1804.



Texte en latin trouvé dans le reliquaire de la Sainte Croix.



Traduction faite avec difficulté vu la qualité du document par : M. Vianney TROCHU professeur de lettres au lycée St Joseph du Loquidy à Nantes.

Charles Montault par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège apostolique évêque d'Angers, à tous ceux qui regardent ces écritures ci-dessous, nous donnons le salut dans le Seigneur : nous faisons connaître et nous attestons qu'au jour donné nous avons vu et regardé attentivement une parcelle de la Très-Sainte Croix de Notre Seigneur J.C. autrefois conservée au Monastère appelé communément de La Regrippière du diocèse de Nantes, exposée au culte public dans une croix d'argent à nous apportée et examinée, laquelle Croix plaçant la parcelle de la croix dans un..... nous permettons quedu Christ soit exposé même dans notre diocèse. Donné à Angers depuis notre palais épiscopal sous le sceau autographe de notre secrétaire en l'année mil huit cent six du mois de février le 18 (1804).

† Charles Montault évêque d'Angers

Procès-verbal authentique trouvé dans le reliquaire de la Sainte-Croix.



Copie du procès-verbal authentique trouvé dans la relique de la Sainte-Croix.

Aujourd'hui trente juillet Mil huit cent quatre, en vertu de l'ordonnance verbale de Monseigneur Charles Montault évêque d'Angers par laquelle il a été chargé de rédiger procès-verbal des preuves et témoignages qui contient l'authenticité d'une partie de la vraie croix sauvée des débris de la Communauté de La Regrippière, le tout pour lui être présenté et pour lui ordonné ce qu'il appartiendra.

Nous avons appelé les religieuses ci-après nommées, desquelles ayant pris serment nous avons rédigés leurs dires ainsi que s'en suit.

"premièrement a comparu dame Julienne Levalle, demeurante actuellement en la paroisse de Gesté, âgée de quatre vingt six ans laquelle dit être entrée en la dite Communauté de La Regrippière en l'an Mil sept cent quarante deux, et avoir fait sa profession de religieuse en l'an Mil sept cent quarante trois, la dite dame Julienne Levalle a dit que cette portion de la vraie croix dont elle est devenue dépositaire depuis le deux octobre Mil sept cent quatre vingt douze, jour de l'expulsion des religieuses de La Regrippière de leur communauté en qualité de sacristaine et comme plus âgée de la maison a déclaré, dis-je que cette Croix existoit dès lors dans la dite communauté, qu'elle étoit exposée à la vénération des fidèles, que l'acte d'authenticité étoit déposé dans les archives de la maison, qui furent transportés au district de Clisson, et a certifié que cette présente Croix est uniquement La même que celle qui existoit dans leur maison sans avoir été profanée ni souillée en aucune manière.

" En second lieu ont comparu dame Marie Anne Brochard, professe en l'an mil sept cent soixante huit et dame Magdeleine Brochard professe en l'an Mil sept cent soixante quinze, toutes deux religieuses a la même maison lesquelles ont déclaré avoir concouru à la Conservation de la dite vraie Croix de Concert avec la Susdite dame Levalle, leur tante et assuré que la dite relique n'a jamais passé en d'autres mains".

Ont signé : Julienne Levalle ; Marie Anne Brochard ; Magdeleine Brochard ; Guigneux, Desservant du Puiset-Doré ; L. Boisdron vic de me.... ; M. Fleury desservant de Gesté.

Suite à l'inventaire fait dans l'église de Gesté sous M. le curé Poirier (1982-1985), la croix reliquaire quitta la paroisse pour être placée dans un lieu sécurisé à Angers.

La commune de Gesté en est toujours la propriétaire, si un jour, pour une occasion particulière nous souhaitons la faire venir sur notre paroisse c'est à la mairie de Gesté, commune de Beaupréau en Mauges, que nous devons en faire la demande. De nombreuses règles de sécurité nous seront imposées.

La paroisse de La Regrippière souhaite t-elle reprendre possession de ce bien épargné par les religieuses de Gesté en 1792 ?

Source : Archives Diocésaines d'Angers

Rédaction : Hélène PINEAU

JUILLET 2025

FESTIVITÉS

À vos agendas : 2 événements majeurs vous attendent pour la fin de l'été

Vendredi 27 août : 4e édition de la soirée Festi'Sèvre !

Dans un esprit festif et guinguette, Festi'Sèvre s'installe pour la 4e année sur les bords de la Sèvre Nantaise, à Port Domino au Pallet, pour vous faire vivre une (dernière) belle soirée d'été avant la rentrée de septembre.

Profitez-en pour venir écouter des concerts, jouer à des jeux, manger un morceau et partager des moments de convivialité le tout dans un cadre bucolique : c'est toute la promesse de Festi'Sèvre !

Avec la Sèvre Nantaise en toile de fond, le concert se déroulera de nouveau sur l'eau depuis le toit de la cabane de la Toue Scène. Un décor magique qui se révèle à la tombée de la nuit. Au programme, la musique pop-rock d'AutoReverse et les notes musicales de The B-Sides mettront l'ambiance.

Depuis 2022, l'événement, organisé par la Communauté de communes Sèvre & Loire et ses partenaires, a su devenir un rendez-vous incontournable sur un site remarquable sur le territoire de Sèvre & Loire.

Rendez-vous, en famille ou entre amis, le vendredi 27 août au Pallet.

Dimanche 7 septembre La rentrée du Vignoble à vélo

Le premier dimanche de septembre, c'est vélo pour toutes et tous !

Cette année, le vignoble fait sa rentrée à vélo en toute simplicité et s'élancera du plan d'eau du Chêne à Saint-Julien-de-Concelles avec une boucle favorisant les perspectives des bords de Loire, avec un passage au belvédère de la Pierre Percée, et de la vallée maraîchère.

Une escale animée attendra les participants du côté de la Guinguette de la Pierre Percée.

Organisée sur la matinée, familles, amis, amateurs ou passionnés de la bicyclette, auront tout le loisir de bénéficier à l'arrivée de leur boucle vélo du site du plan d'eau du Chêne pour pique-niquer, en autonomie, ou se restaurer auprès de foodtrucks.

Rendez-vous le dimanche 7 septembre au plan d'eau du Chêne, à Saint-Julien-de-Concelles, pour le départ de la boucle.

PISCINES NAÏADOLIS ET DIVAQUATIC

Pendant l'été, les deux piscines Sèvre & Loire à Vallet et au Loroux-Bottereau sont ouvertes 7 jours sur 7.

Des animations sont proposées tout l'été (glace, structures gonflables, flowpulse...).



**Jeudi 10 juillet
Jeudi 28 août
de 15h30 à 18h30**

La piscine intercommunale Naïadolis à Vallet propose une animation Flowpulse.

A partir de 8 ans
Savoir nager requis.

10.50€ pour les habitants de la CCSL.
15€ pour les habitants hors territoire
Tarif comprenant entrée piscine + animation

Sur réservation à partir du 1er juillet :
<http://piscines.cc-sevreloire.fr>

**Les mardis de juillet (1er, 8, 15, 22, 29)
Les mardis d'août (5, 12, 19, 26)
de 16h à 18h**

La piscine intercommunale Divaquatic - Le Loroux Bottereau propose la vente de glaces artisanales tous les mardis de juillet et août.

3€ la boule, 5€ les 2 boules.

Glace produite par *Les gourmandises de Marguerite*



Plus d'informations : <http://piscines.cc-sevreloire.fr>

A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Le belvédère – la Pierre percée – Divatte-sur-Loire

Le Belvédère de la Pierre Percée : votre nouvelle halte (cyclo)touristique sur les bords de Loire.
Un nouveau belvédère a trouvé son port d'attache, le long de la levée de la Divatte sur le site de la Pierre Percée, à Divatte-sur-Loire. Véritable balcon sur la Loire, ce lieu touristique est une halte à vélo accueillante positionnée sur le parcours de la fameuse Loire à Vélo. Bien connu de tous les amateurs de vélo, cet itinéraire relie la Bourgogne-Franche-Comté à l'océan Atlantique.



Récemment labellisé aire d'arrêt principale de la Loire à Vélo, le belvédère de la Pierre Percée répond aux attentes des cyclotouristes pour leur offrir les équipements nécessaires (casiers, recharge batteries, pompe à vélo, tables de pique-nique, sanitaires, etc.) pour mettre pied à terre et faire escale durant leur voyage dans un lieu ouvert sur la nature sauvage du fleuve. Qu'ils pédalent depuis l'est ou l'ouest, les cyclistes ne manqueront pas d'apercevoir ce site imaginé comme un signal dont l'architecture remarquable et les couleurs respectent aussi bien l'histoire de la Pierre Percée que le paysage ligérien.



Avec sa caractéristique d'être une halte à vélo, le belvédère de la Pierre Percée est labellisé « aire d'arrêt principale » de la Loire à Vélo.

Par-delà les cyclotouristes, le belvédère de la Pierre Percée est une invitation faite à toutes et tous, riverains, promeneurs de la région ou touristes, de s'arrêter un instant pour prendre de la hauteur et contempler la Loire grâce à une vue panoramique.

De par son aménagement propice, ce nouveau lieu emblématique des bords de Loire pourra également accueillir à l'avenir des animations (visites guidées, animation économique, culturelle, touristique).

Enfin, le site se fait la « porte d'entrée » pour quitter un instant les bords de Loire et prolonger sa visite touristique vers le territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire et le Vignoble Nantais.

En flânant vous rejoindrez le site de la Pierre percée, un espace naturel et boisé, reflétant le caractère et la gaïté du vignoble nantais, où vous pouvez vous détendre : aire de pique-nique et jeux à la disposition de tous.

En juillet et août la guinguette vous accueille du mercredi au dimanche, concerts et petite restauration sur place.



LA MAISON BLEUE



La Maison bleue poursuit son action de découverte du marais de Goulaine afin de sensibiliser le grand public à l'intérêt de préserver les zones humides mais aussi de s'émerveiller face à la diversité du vivant. Cette année encore des sorties et rencontres sont mis en place et le rallye famille en autonomie est toujours proposé cet été.

- Les vendredis matin 4, 11 juillet et 1^{er}, 8, 22, 29 août :
« Le marais, une mosaïque de nature » (découverte faune et flore) - payant
- Vendredi 29 août soir 20h
« Nuit Européenne de la Chauve-souris » - gratuit - inscription obligatoire
- Rallye nature famille à la Maison bleue
En semaine en juillet août de 14h à 17h, pour les petits et les grands, venez découvrir le marais tout en s'amusant au travers un rallye nature. Idéal en famille ! (Explications et outils fournis à l'accueil de la salle exposition de la Maison bleue). Gratuit.
- Saison d'expositions
Entrée gratuite : du lundi au vendredi 14h-17h, le dimanche 15h30-18h30, fermée les jours fériés (fermeture annuelle de novembre à avril 2025)
Du dimanche 29 juin au dimanche 3 août « Si la Nature pouvait parler » Lomanoé, artiste peintre.
Du Dimanche 10 août au dimanche 14 septembre « Un écrin de biodiversité », de l'Atelier des Peintres de Divatte.

Inscriptions obligatoires pour toutes les sorties : Mairie de Haute-Goulaine 06.43.87.28.19 ou animation.lmb@hautegoulaine.fr, www.hautegoulaine.fr

Tarifs sorties nature : adulte : 8 euros par personne, 6 -12 ans : 5 euros, moins de 6 ans : gratuit

La Maison bleue
136 routes du pont de l'Ouen
44115 Haute-Goulaine
Mairie de Haute-Goulaine 06.43.87.28.19 ou animation.lmb@hautegoulaine.fr,
www.hautegoulaine.fr/la-maison-bleue/
facebook.com/maisonbleue.maraisdegoulaine/

EXPOSITION « INCONNUES »

Du 26 juin au 10 novembre 2025, la nouvelle exposition du Musée du Vignoble Nantais présentera 13 portraits de femmes ayant vécu sur le territoire entre le 14^e et le 20^e siècle. Clémence Lefeuve, Claire Doré-Graslin, Marguerite Lemot, peut-être connaissez-vous une rue à leur nom, une anecdote, une légende, mais que savons-nous d'elles ?

Le Musée du Vignoble Nantais est ouvert tous les jours jusqu'au 10 novembre, sauf le samedi.

Les visites guidées et animations sont sur réservation en ligne.

Informations et réservations sur le site : www.musee-vignoble.nantais.eu

Musée du Vignoble Nantais – 82 rue Pierre Abélard – 44330 Le Pallet
02 40 80 90 13
accueil@musee-vignoble-nantais.fr



LES CONSEILS DE LA FAMILLE MACÉ

La rubrique « Les conseils de Maxime Macé jardinier » prend fin. Nous remercions toutes ces années de conseils de Jean-Jacques puis de Maxime.

Absents du bulletin mais toujours présents en boutique, retrouvez les conseils, les fleurs et les plants et tous les produits du jardin chez Famille Macé - rue de la Commune - 02 40 33 62 69.



Boutique ouverte :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- samedi de 8h30 à 12h30

Du 1er mai au 1er août : ouverture les samedis après-midi de 14h à 17h

Fermeture tous les après-midi en septembre, novembre, décembre, janvier et février.

LA VIE AU JARDIN

Cette nouvelle rubrique vous donnera des conseils et astuces pour la vie de votre jardin, de son agrément, à ses habitants.

L'été est une période où avec la hausse des températures, les ressources naturelles s'appauvrissent, voici comment aider les animaux dans le jardin :

- Fournir de l'eau

Placez des bols ou des coupelles d'eau peu profondes dans différentes zones du jardin. Vous pouvez y placer des petits cailloux pour que les plus petits animaux puissent sortir sans difficulté. Changez l'eau régulièrement pour éviter la prolifération des moustiques et profitez-en pour vider cette eau au pied de vos fleurs et plantes.



- Offrir de l'ombre

Afin de se protéger de la chaleur accablante, les animaux ont eux aussi besoin d'ombre. Installer des nichoirs, des hôtels à insectes, des tas de pierres et de bois pour offrir des refuges et des endroits frais.

- Fournir de la nourriture

La nourriture peut devenir rare, installer des mangeoires en été pour offrir un complément alimentaire aux oiseaux.

- Favoriser la biodiversité

En variant les plantations, de nombreuses espèces d'animaux et d'insectes peuvent être attirés. Privilégier des fleurs comme le tournesol, les capucines, les soucis ... pour les insectes pollinisateurs.



- Modérer la tonte de la pelouse et laisser des zones où l'herbe peut pousser librement pour fournir des habitats aux insectes et aux petits mammifères.

Des gestes simples pour la biodiversité locale. La nature vous remercie.

Source : JMT - Le monde des animaux

RECETTES D'ÉTÉ

Avec le retour du soleil vient l'envie de déguster de bons petits plats avec des fruits de saison.

Pâté aux prunes angevin

Pour 6 personnes

- Pour la pâte

- 500g de farine
- 200g de beurre à température ambiante
- 2 œufs
- 100g de sucre
- 20cl d'eau



Vous pouvez utiliser deux pâtes sablées.

- Pour la garniture

- 1,5kg de prunes reine Claude très mûres ou de prunes mirabelle.
- 50g de farine
- 25g de sucre
- 1 jaune d'œuf

Si vous choisissez la fabrication maison, dans un premier temps, réalisez la pâte.

Mélangez la farine, le sucre, le beurre.

Ajoutez l'œuf et un peu d'eau afin de former une boule homogène.

Mettre au frais pendant 1 heure.

Mettre le four en préchauffage à 200°C.

Étalez la pâte finement de sorte à pouvoir obtenir deux disques, un grand et un légèrement plus petit.

Placez le plus grand dans un moule à tarte et versez le sucre et la farine. Bien répartir les deux ingrédients.

Disposez les prunes avec les noyaux, les unes à côté des autres bien serrées.

Recouvrir avec le deuxième disque plus petit et bien soudée les bords, badigeonnez avec le jaune d'œuf.

Faire un petit trou au milieu, sur le dessus.

Cuire 40 minutes.

Attention !!

Bien protéger votre plaque de four avec du papier cuisson car les prunes rendent beaucoup de jus..

APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.

Vous réalisez une recette qui régale les papilles.

Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.

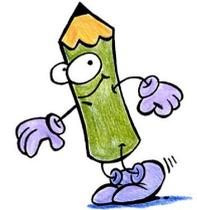


Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C					■					
D			■						■	
E				■						■
F			■		■		■			
G						■				
H						■				
I			■					■		
J										



VERTICAL

1. Tout le monde y a joué dans la cour de l'école
2. Personne bizarre, voir marginale
3. Prière à la vierge - Tout petit ruisseau
4. Plantés au départ, au golf - De bas en haut hardies
5. Symbole de l'argon - Pour tracer des traits - Cache fesses
6. Qui connaît pas grand-chose - Le long du canal ou article
7. Vaut mieux pas s'en prendre - Met en balance
8. Ecœurants
9. Juin, juillet, août, ... - Partisan de l'arianisme
10. Outil pour le jardinier, pour tracer des sillons

HORIZONTAL

- A. Fruits d'automne et fruits des bois
- B. Habitante de Riom, ou d'Aurillac, ou d'Issoire
- C. Inventé - Faire des nœuds
- D. Hectolitre réduit - Commune en Suisse
- E. Avoir au passé simple - Anneau en cordage
- F. Carte bancaire - Liquide dans le puits
- G. Ouvres la fenêtre - Comme l'eau de roche
- H. Vraiment méchant - Sortie d'un personnage au théâtre
- I. 100 litres - Argile rouge du potier
- J. Elle peut-être italienne ou espagnole, voir française



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	L	O	I	R	E	T	C	H	E	R
B	I	N	T	E	R	I	E	U	R	E
C	E	■	O	C	R	E	■	R	U	C
D	U	S	U	R	E	■	D	E	C	U
E	T	E	■	E	■	T	E	S	T	E
F	E	R	S	■	T	I	R	■	E	I
G	N	I	■	C	A	R	A	M	E	L
H	A	N	N	A	■	O	N	U	■	L
I	N	G	■	R	A	N	G	E	A	I
J	T	A	P	I	S	S	E	R	I	E

BALLE ÉPONGE

Matériel :

- des éponges de différentes couleurs (au moins 3)
- une cordelette ou un gros élastique
- des ciseaux



Découper chacune des éponges dans le sens de la longueur pour former des bandes.



Empiler les éponges les unes sur les autres (possibilité de mélanger les couleurs).



Attacher et réunir le tout en passant une ficelle au milieu. Serrer le plus fort possible.

Il ne reste plus qu'à mettre la balle dans l'eau pour passer de longues heures de jeux. Dans la piscine ou avec une bassine d'eau, cette balle rafraichira en éclaboussant ces lanceurs.

Idee bricolage issue du site Bouillon d'idées - <https://bouillondidees.com>

IDÉES D'ACTIVITÉS D'ÉTÉ

Ça y est, la sonnerie de l'école a retenti une dernière fois avant plusieurs semaines, et ce temps, il va falloir l'occuper. Voici des idées d'activités à faire cet été :



- ◇ Faire un pique-nique en nature,
- ◇ Tous en cuisine pour préparer de bons petits plats rafraichissants,
- ◇ Faire une grande balade en vélo en famille,
- ◇ S'allonger au pied d'un arbre et observer son feuillage bouger dans le vent,
- ◇ La nuit, loin des lumières, lever la tête regarder les étoiles et peut être même voir une étoile filante,
- ◇ S'allonger dans l'herbe et écouter les bruits des oiseaux et des insectes,
- ◇ Se balader en forêt pour profiter de l'ombre des arbres,
- ◇ Jouer à des jeux de société et de plein air,
- ◇ Organiser une chasse au trésor,
- ◇ Observer les empreintes d'animaux dans la terre,
- ◇ Dormir à la belle étoile,
- ◇ Pister les fourmis pour les observer sans les déranger,
- ◇ Garder les noyaux des fruits d'été, les faire sécher pour les planter l'hiver prochain,
- ◇ Après la pluie, sentir l'air humide d'été,
- ◇ Faire une bataille d'eau,
- ◇ Lire des livres et des magazines,
- ◇ En journée, en restant à l'ombre, observer la course des nuages dans le ciel

...

La période estivale regorge d'idées pour se retrouver.



Hervé Dabin, retraité actif
74 ans

Quel est votre parcours ?

Je suis né à Vallet où mes parents étaient agriculteurs dans une ferme auprès du bourg. Après le primaire, j'ai décidé de partir au séminaire à l'âge de 13 ans. Me voilà à Legé, ne rentrant qu'aux vacances avec une éducation très stricte. Je n'ai pas été malheureux mais à 19 ans, j'ai repris ma liberté. Tout en travaillant comme aide familial, je profitais de la vie locale. Les vendanges étaient un grand moment de rencontres et d'échanges et c'est comme cela que j'ai rencontré ma première femme.

Comment êtes-vous arrivé à La Regrippière ?

A la retraite de mes parents, je suis devenu routier aux établissements Barré à Vallet où je suis resté 31 ans jusqu'à ma retraite. En 1978, J'ai d'abord été en location à Beausite et 1 an plus tard, j'achetais le terrain pour faire construire ma maison. Je me sentais bien dans ce village et c'était accessible en terme de budget. J'ai eu 3 filles qui sont maintenant partis vers Chambéry, Aurillac et Le Fuiilet.

Pouvez-vous nous raconter l'histoire des Kiwis ?

En 1970, les frères Caillé constituent un groupe de musique pour animer les soirées et les bals. Je les rejoins à la guitare assez rapidement et l'histoire dure toujours. Pendant 23 ans nous avons fait plus de 1400 bals. Après une pause, nous avons reconstitué le groupe en 2018 et nous nous produisons plusieurs fois dans l'année. En parallèle, j'anime des soirées ce qui fait que j'ai dépassé les 2000 animations depuis mes débuts. J'ai même eu l'occasion de faire des Noces d'Or au Château de la Ferté et c'est moi qui avais animé leur mariage ! Cela fait une belle boucle et j'ai l'impression de ne pas avoir changé. Toujours passionné pour animer les soirées.

Quels sont vos autres occupations ?

Je me suis toujours impliqué dans la vie locale et l'animation. J'ai été président de l'Ogec, j'ai participé à l'aide humanitaire en Roumanie, j'ai été au comité des fêtes ... Aujourd'hui je suis avec le théâtre les Amus'cadets où je gère la lumière et le son depuis une quinzaine d'années. Je suis un des 80 bénévoles au cinéma Le Cep à Vallet où je participe comme opérateur et responsable de l'affichage. En fait, je ne m'arrête jamais et j'aime cela.

Comment a évolué la commune de La Regrippière ?

Quand je suis arrivé il y avait moins de 1000 habitants. Je trouve que la commune s'est bien améliorée avec des infrastructures sympas comme la salle des fêtes et son bar et une vie associative assez dynamique. J'incite tout le monde à s'impliquer dans les associations. C'est la meilleure manière de faire des rencontres et de se sentir bien dans sa commune